

Conseil municipal du 16 Août 2017

Sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS: Marc BUFFAT, Françoise COURNU, Alain VAUGRENARD, Paulette BOUKHALO, Hélène DENYS, Francis NAUD, Jean Michel TICHET, Sandrine CHAUMONT, Claude BOSSAVY.

ABSENTS: Yvonne Gras, Didier LE GOANVIC, Jean Pierre MAGNOU.

PROCURATIONS: Sylvie PEYTOUR à Sandrine CHAUMONT
Marie Laure LACOSTE à Claude BOSSAVY

SECRETAIRE DE SEANCE: Françoise COURNU

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2017 a été adopté à l'unanimité après les modifications demandées par Francis NAUD concernant ses observations au sujet de la répartition des subventions aux associations. Son vote « contre » n'est pas en lien avec les montants alloués mais seulement avec la répartition.

INSTAURATION D'UN TARIF POUR LE CIRCUIT SCOLAIRE COMMUNAL.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la liste des élèves transportés, ainsi que les tarifs déterminés par le Conseil Départemental de la Dordogne soit :

- 61 € par an pour les enfants dont leur établissement de référence est dans le RPI.
- 122 € par an pour les enfants dépendant d'un autre établissement de référence.

Elle indique également que c'est la commune qui paie par an et par enfant cette somme au conseil départemental de la Dordogne. Elle correspond « au ticket unique ». Elle propose au conseil de demander une participation aux parents des enfants qui fréquentent ce transport scolaire.

Il est décidé de fixer le prix à 45 € par an payable par trimestre sous réserve de la même décision de la part de la commune de St Médard d'Excideuil

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 9 voix pour et 3 abstentions: Paulette BOUKHALO, Hélène DENYS, Francis NAUD :

- **DÉCIDE** de fixer la participation des familles au transport scolaire 2017/2018 comme suit :

- 15 € par trimestre et par enfant inscrits au transport scolaire 2017/2018 de la commune.

- **DIT QUE** ces sommes seront perçues par l'émission d'un titre de recette chaque trimestre.

CRÉATION DE POSTE.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un adjoint territorial principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude pour accéder au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne

Pour cela, il y a lieu de créer le poste d'agent de maîtrise.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

de créer un poste d'agent de maîtrise pour un agent territorial principal de 1^{ère} classe promu à ce grade par liste d'aptitude pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2017.

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

Madame le maire informe l'assemblée que suite au non renouvellement de deux contrats aidés aux écoles, il est nécessaire de réorganiser les emplois du temps et par conséquent, octroyer des heures complémentaires aux agents déjà en poste.

Les emplois vacants sont les suivants :

- Entretien des locaux à l'école élémentaire tous les soirs
- - Aide aux enseignants et entretien des locaux à l'école maternelle.

Au vue des contraintes budgétaires, ces deux postes de 20 heures hebdomadaire chacun ne pourront pas être pourvus dans leur totalité.

L'agent affecté à l'entretien des locaux de l'école élémentaire pourrait assumer la totalité de la tâche avec 7 heures hebdomadaires supplémentaires.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'augmenter la durée de travail de cet agent de 7 heures hebdomadaire, soit de 28 heures à 35 heures.

En ce qui concerne l'école maternelle, un agent à temps non complet pourrait bénéficier, en cas de besoin, de quelques heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'élever de 28 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail de Madame BOURDINEAU Catherine à compter du 1^{er} septembre 2017 sous réserve de l'accord de l'avis du Comité Technique Départemental.

Décide d'octroyer des heures complémentaires à Madame ESCLAVARD

Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à ces modifications

DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe ses collègues que le propriétaire des restaurants « fin chapon » et « rustic » souhaite acquérir les terrasses situées sur le domaine public et occupées par ces établissements.

La procédure liée à l'éventuelle vente de ces biens communaux, dit que la commune doit mettre en œuvre une procédure de déclassement de ces parties du domaine public au domaine privé de la commune.

Il conviendra de rester vigilant lors de la décision du prix de vente. Il ne faudrait pas créer de précédent par rapport au tarif d'occupation du domaine public des autres établissements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Constate** la désaffectation matérielle de fait à l'usage du public de ces terrasses.

Désigne Monsieur Vincent VIEILLEFOSSE du cabinet Aquitaine Géométrie - 13 place Bugeaud 24160 EXCIDEUIL

Charge le Maire de déclencher l'enquête publique et de signer la convention avec le géomètre ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation du dossier.

Autorise le Maire à procéder au règlement des honoraires après établissement des plans et de tous documents relatifs à cette affaire.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 21 mars 2017 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation 2017 ;

Vu la délibération n°054-2017 de la CCPL en date du 6 avril 2017 approuvant le rapport 2017 de la CLECT et les attributions de compensation en découlant ;

Vu la délibération n°076-2017 de la CCPL en date du 15 juin 2017 portant modification des attributions de compensation pour l'année 2017 ;

Madame le Maire rappelle que la mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017, et la redéfinition profonde de ses compétences, a nécessité une mise à plat des attributions de compensations pour les communes membres.

Elle explique que la compensation d'une dotation (anciennement perçues par les communes, et désormais versée à l'EPCI du fait de la généralisation de la FPU) n'avait pas été comptabilisée dans le calcul de la base des AC (avant prise en compte des charges transférées). Cette situation a dû être régularisée. Elle nécessite donc une nouvelle délibération concernant les attributions de compensations 2017.

Ainsi l'AC 2017 pour la commune d'Excideuil s'élève à 184 006 € au lieu de 59 915 €.

Le conseil municipal prend acte et approuve à l'unanimité cette modification

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte des modifications intervenues dans le calcul des attributions de compensation pour 2017
- approuve les attributions de compensations pour 2017 entre la Communauté de communes du Pays de Lanouaille et ses communes membres, selon le tableau annexé

CONVENTION FINAGAZ

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Le Syndicat d'Energies de la Dordogne (SDE 24) et FINAGAZ ont signé en février 2014 une convention de concession de distribution publique de gaz propane.

Des terrains ont été mis à disposition de FINAGAZ pour implanter des réservoirs.

FINAGAZ a fait parvenir des offres de raccordement au réseau pour le groupe scolaire et pour la mairie. La commune doit s'engager à se raccorder dans les 36 mois à compter de la mise en service du réseau.

Actuellement ces bâtiments sont alimentés en fuel.

Le contrat stipule que la mise en service des compteurs devra être réalisée dans les 36 mois qui suivent la mise en service du réseau.

Le conseil municipal réfute cette clause et réalisera les travaux dès besoin.

Estimation annuelle :

- Ecoles : pour une consommation estimée de 222 560 KWH (abonnement 42.04 € HT par mois et prix au KWH 0.0430 € HT s'élève à 10 074.56 € HT par an.
- Mairie : pour une consommation estimée de 32530 KWH (abonnement 23.45 € HT par mois et prix au KWH 0.0502 € HT s'élève à 1 944.41 € HT par an.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Rejette** la proposition de FINAGAZ

- **Décide** de faire une contreproposition à FINAGAZ afin d'être en accord avec les conditions du SDE 24

ACCEPTATION DONS

Madame. le Maire propose qu'une délibération d'ordre général pour l'acceptation des dons et legs soit prise par le conseil municipal.

Madame le Maire souligne qu'une information sera donnée au fur et à mesure de la réception des dons et legs lors des réunions du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve l'acceptation des dons et legs au profit de la commune de manière générale et jusqu'à nouvel ordre, et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. Les dons et legs seront imputés à l'article 7713.

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR UNE ELUE

Le Maire explique à l'assemblée que Madame DENYS est allée chercher des denrées pour la cérémonie du 8 juillet 2017.

Il n'y avait pas de comptes ouverts chez le fournisseur au nom de la commune d'EXCIDEUIL

Par conséquent, elle a dû régler la marchandise au comptant.

Le montant de la facture acquittée s'élève à 62.57 €.

La somme ayant été avancée par Hélène DENYS, elle ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour,

décide du remboursement de la somme de 62.57 € à Madame DENYS Hélène

dit que cette somme sera imputée sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget 2017.

PRESENTATION DU RPOS EAU POTABLE 2016

Monsieur BUFFAT, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Nord Est Périgord.

Il rappelle que le syndicat d'eau potable se nomme SIAEP NEP après la fusion des 3 syndicats: Nanthiat, Excideuil, Payzac.

Il présente les travaux en cours et à venir de ce syndicat

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

POINT SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CONJOINTEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Marc BUFFAT évoque les priorités, besoins et nécessités.

- Assainissement: changement du poste de relevage lors des travaux avec St Martial (route du Maine).
- Réfection voirie entre St Martial et Excideuil. Souhait: aménagement d'un espace sécurisé d'Excideuil vers Super U.
- Aménagement centre bourg: av. Gambetta (assainissement et séparatif)
 - rue Jean Jaurès, place Bugeaud, rue des Cendres.
- Médiathèques (au stade d'étude)
- Restauration de celles d'Excideuil et de Salagnac
- Création pour Cherveix-Cubas et Cubjac

Les projets seront calés fin août 2018.

Question est posée pour ce qui concerne le local des « Restos du coeur » situé dans le même bâtiment et à rénover aussi. Est-ce de la compétence de la com com (social) ?

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de Mme THOMASSON pour la subvention octroyée aux visiteuses de malades.
- Vente de mobilier scolaire réformé. Remerciements aux personnes qui ont aidé au vide-grenier du 6 août. Y ont été vendus 3 bureaux, 4 tables et un tableau.
- La cérémonie des aviateurs anglais débutera à St Germain La Morenchie à 10 heures puis à la Verdenie, au cimetière de St Germain et se poursuivra au cimetière d'Excideuil à 11 heures 15 pour se terminer par un apéritif convivial à la mairie et un repas au Fin Chapon offerts par la commune d'Excideuil.
- HOOP Festival:
1580 entrées sur 2 jours (1400 payantes). Les organisatrices en espéraient 2000.
Remerciements au propriétaire du château pour l'accueil dans la cour et sur la terrasse du château.
- Festival de musique classique: concerts de grande qualité. Il est à souhaiter qu'à l'avenir un effort soit fait pour la publicité d'une telle manifestation. Le juponage de la scène sera commandé par la mairie et payé par M. Van der Bruggen.

- La salle des fêtes de St Médard étant en travaux, l'association »Mémoires de pierres « a demandé la salle du château pour le 22 septembre. Celle-ci étant libre à cette date la salle sera prêtée à titre gratuit.
- Un point est fait sur la conduite à tenir en cas d'errance de chiens le week end, les jours fériés et en dehors des heures d'ouverture de la SPA. Ils seront confiés à une « nounou » pour chiens au frais de la commune en attendant de les conduire au refuge.
- Journée du feu le 26 août. Les pompiers organisent une grande manifestation ce jour-là. Dès 9 h 30 randonnée, trail. Repas. A 14 h démonstration de leur métier avec participation active du public. Exposition du matériel de la caserne depuis les origines. 20 h entrecôtes-frites. 22 h bal des pompiers.
Auparavant, le 23 août à 20 h 30: verre de l'amitié et diffusion du film « les soldats du feu ».
- Dimanche 20 août: brocante des commerçants et salon du livre sous la halle.
- Francis NAUD fait part des actualités du SIVOS: planning du gymnase, travaux suite à dégradations. Convention avec la cité scolaire. Changement des clés du gymnase suite à indéclicatesse d'organisateur qui louent à des centres de loisirs et autres.
Il demande qu'un miroir soit installé à la sortie du garage Lasternas en raison de la dangerosité lors de la sortie sur la route D705.
- Jean Michel TICHET demande le remplacement d'une vitre sur la porte d'entrée du club de muscu cassée par un jeune.
- Sandrine CHAUMONT demande quand seront peintes les bandes jaunes dans la rue des Cendres. Marc BUFFAT répond que ce sont des places de stationnement qui seront matérialisées dès que la machine sera disponible (la peinture étant achetée).
- Mr BOSSAVY signale que le grillage du tennis du château est très dangereux. Il convient de le raccrocher rapidement.

23 heures la séance est levée.